Le Pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge

RETOUR SUR LA CONCERTATION

CONCERTATION PRÉALABLE, DU 15 SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2020.

île de France mobilités

SNCF

Saint Michel sur-Orge

Cœur d'Essonne Agglomération

Pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge : retour sur la concertation

Du 15 septembre au 15 novembre 2020, vous avez été nombreux à participer aux réflexions visant à transformer le pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge. Ce projet s'intègre dans une réflexion plus globale de la Ville, visant à améliorer la vie des riverains et à renforcer l'attractivité des commerces, tout en simplifiant le quotidien des habitants et des usagers de la gare. Il figure également dans le « Projet de territoire 2030 » de Cœur d'Essonne Agglomération. Ce document propose une synthèse de tous les échanges et de toutes les contributions.

Le projet en quelques mots

Afin d'améliorer le confort des voyageurs et de mieux répondre à leurs besoins, Cœur d'Essonne Agglomération, la SNCF, Île-de-France Mobilités et la Ville de Saint-Michel-sur-Orge ont uni leurs forces pour soumettre à l'avis des habitants et des usagers de la gare un plan de réaménagement ambitieux du pôle gare.

Les habitants et usagers ont exprimé trois attentes principales, auxquelles le projet s'est attaché à répondre :

- sur les bus, avec la création d'une gare routière articulée autour de deux objectifs forts : le maintien sur site de l'offre existante et le développement de l'offre de bus centrée notamment sur la volonté de Cœur d'Essonne Agglomération d'accueillir la ligne 401 TICE (depuis la gare RER D de Corbeil Essonne, aujourd'hui Terminus Berlioz à l'Est) en gare de Saint-Michel-sur-Orge. Un local d'exploitation pour les chauffeurs, mutualisé entre les différents transporteurs, sera créé ;
- sur les vélos et les piétons : le projet donne toute sa place aux vélos et aux cycles : 60 places en consignes et 144 places sur 72 arceaux sont proposées sur le secteur, répondant ainsi aux études de programmation des besoins en stationnement des vélos réalisées par Île-de-France Mobilités. Un aménagement du secteur en zone 30 est préconisé, ainsi que des aménagements cyclables permettant de sécuriser et d'optimiser les déplacements cycles ;
- sur le stationnement : la volonté soumise à la concertation est de rendre plus lisible le stationnement, et de l'augmenter notamment en créant un parking en demi-niveaux d'environ 450 places, un parc-relais labellisé « Île-de-France Mobilités », avec les services associés pour les usagers.

Le lancement des travaux est prévu à partir de 2022-2023 pour une livraison à l'horizon 2024.

La concertation, une exigence démocratique pour garantir la qualité du projet

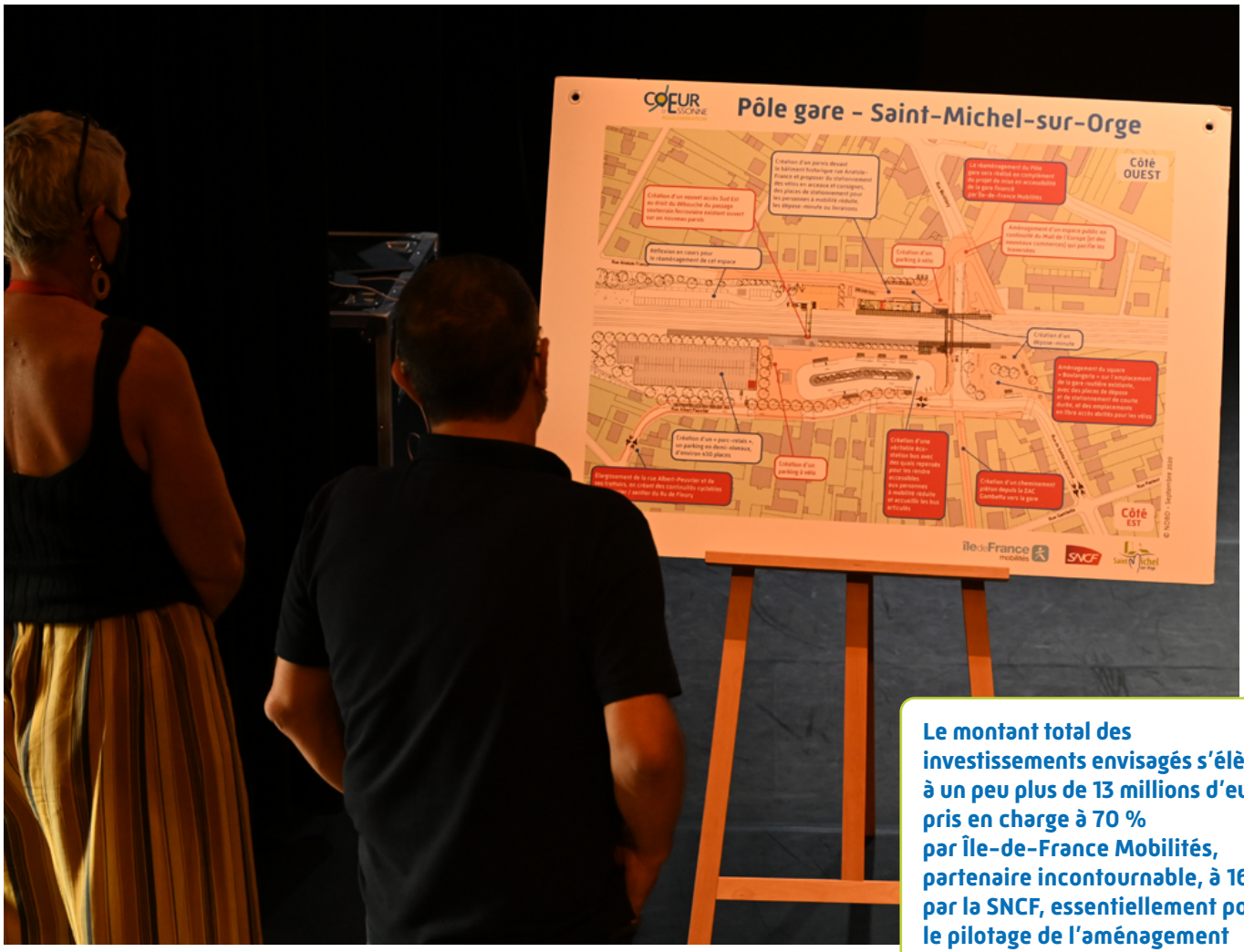

Le montant total des investissements envisagés s'élève à un peu plus de 13 millions d'euros, pris en charge à 70 % par Île-de-France Mobilités, partenaire incontournable, à 16% par la SNCF, essentiellement pour le pilotage de l'aménagement du parc-relais et des stationnements vélos, ainsi que pour certains aménagements autour de la gare, et à 14% par Cœur d'Essonne Agglomération.

Un projet d'une telle ampleur nécessitait la convergence des forces de toutes les parties prenantes… au premier rang desquels les habitants de Saint-Michel-sur-Orge et les usagers du pôle gare, experts du quotidien et bénéficiaires directs des futurs aménagements. Cœur d'Essonne Agglomération, la SNCF, Île-de-France Mobilités et la Ville de Saint-Michel-sur-Orge ont souhaité tester le projet et l'améliorer en croisant l'expertise d'usage habitante avec le premier travail de diagnostic et de définition du projet.

La concertation s'est décomposée en plusieurs volets complémentaires : un avis d'engagement de la concertation préalable est paru dans deux journaux locaux et a été affiché en mairie ; la présentation du projet et un registre papier et numérique ont été mis à disposition des habitants en mairie, au siège de Cœur d'Essonne Agglomération et en ligne ; dans le cadre de la Semaine de la mobilité, un temps d'échange en gare de Saint-Michel-sur-Orge a eu lieu ; une réunion publique a été organisée ; et enfin, un bilan de concertation exhaustif a été publié.

Au cours de la concertation, un lien de confiance s'est tissé entre toutes les parties prenantes. En découvrant les coulisses de la construction des politiques publiques, les habitants et usagers ont acquis une meilleure connaissance des impératifs techniques et budgétaires d'un tel projet. Les concepteurs ont de leur côté confronté leurs idées de départ à la réalité du vécu de terrain, permettant une convergence des points de vue vers un projet plus durable.

Les citoyens avaient déjà été associés à la toute première phase du projet : le diagnostic et le schéma de référence, nécessaires pour imaginer un projet répondant aux limites du pôle gare actuel. C'est donc très tôt, dès juin 2019, que l'aventure débute par une première réunion publique d'information et d'échanges.

Il était important de revenir vers les citoyens avant le lancement des études opérationnelles, entre septembre et novembre 2020. C'est à ce moment charnière, où les précisions finales du projet sont encore à déterminer, que l'échange avec les citoyens est véritablement productif : un projet concret peut être mis à leur discussion, et intégrer leurs remarques pour trouver le juste équilibre et prendre les décisions opérationnelles.

Une concertation particulièrement ambitieuse

La législation impose aux parties prenantes du projet d'organiser une concertation pour ce type de projet de grande ampleur. Cœur d'Essonne Agglomération, la Ville de Saint-Michel-sur-Orge, Île-de-France Mobilités et la SNCF ont choisi d'aller encore plus loin. Cette ambition s'est notamment traduite par la création d'un dossier de concertation pédagogique et complet, mais également par deux moments d'échanges citoyens productifs : un stand d'information lors de la Semaine de la Mobilité et une réunion publique riche à laquelle une soixantaine d'habitants ont participé au Centre culturel Baschet le mardi 22 septembre 2020.

93
contributions en ligne dans le registre numérique

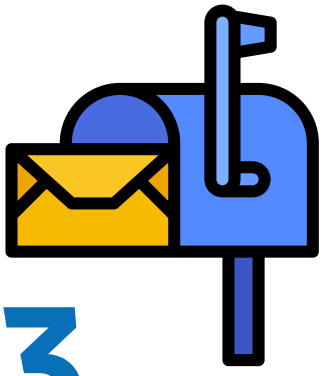

3
contributions dans le registre papier

près de
40
échanges avec les usagers à l'occasion de la Semaine de la mobilité

environ
60
participants à la réunion publique

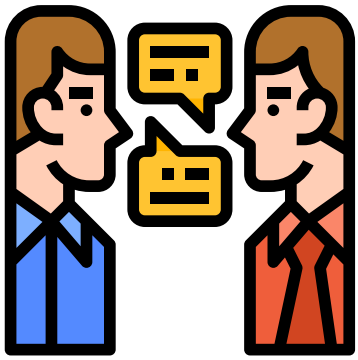

Cette concertation, organisée dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, a été menée avec toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des participants, tout en garantissant leur liberté d'expression. La préparation de la concertation a été réalisée en numérique, les temps d'échanges publics ont été maintenus en présentiel dans des espaces permettant la distanciation et en prévoyant la mise à disposition de gel hydroalcoolique, le nettoyage des micros et le port du masque obligatoire. Enfin, l'essentiel des contributions écrites a été rendu sur un registre numérique.

Des points de convergence soulignés

Au cœur des préoccupations des habitants de l'agglomération, la question des transports et mobilités à travers le prisme concret du réaménagement du pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge a provoqué de riches échanges.

Porteurs du projet et citoyens se sont accordés sur des envies communes :

- la nécessité de réorganiser la gare routière, de fluidifier le trafic des bus et de développer l'offre existante. Cela a été renforcé par la concertation, non sans quelques questionnements légitimes ;
- la volonté de favoriser les modes doux, d'apaiser la circulation dans le quartier, de développer les pistes cyclables et de proposer des cheminements piétons plus adaptés. La concertation a permis de saluer cet effort, même si certains souhaitent pouvoir aller plus loin, tandis que d'autres continuent de vouloir accéder au secteur en voiture individuelle, faute de solution alternative satisfaisante à leurs yeux ;
- le souhait partagé de végétaliser le secteur, de le connecter de manière plus fluide et agréable aux quartiers alentour, a fait l'unanimité.

Un projet enrichi grâce aux habitants

Les citoyens ont souligné la nécessité de remédier au manque de places de stationnement, point noir de la gare actuelle. De nombreuses questions sur la gestion, le fonctionnement, les conditions d'accès et la tarification du futur parc-relais et, conjointement, les répercussions envisagées dans tout le secteur adjacent en lien avec l'imposition par Île-de-France Mobilités de réglementer le stationnement dans un rayon de 500 mètres autour de la gare ont été posées. Les modalités concrètes restent à définir entre les partenaires, et les échanges ont permis de dresser quelques principes et attentes. Beaucoup de contributions pointent en effet la nécessité d'un travail pour permettre l'accès aisé aux commerces en créant de nouvelles places de stationnement grâce au parc-relais y compris le week-end, tandis que d'autres exigent la mise en place d'une tarification attractive pour les cycles afin d'encourager la pratique. La Ville et l'Agglomération se sont engagées à étudier, avec Île-de-France Mobilités, une organisation et une réglementation pour permettre, organiser et rationaliser le stationnement pour les usagers de la gare, mais également assurer la sécurité, le confort et la tranquillité des riverains et des commerçants. Madame le Maire, Sophie Rigault, s'est notamment opposée à toute réglementation du stationnement dans le secteur avant que le parc-relais soit effectivement en service.

La concertation a permis de mettre au jour le cas particulier des riverains de la rue Albert-Peuvrier qui s'inquiètent d'un renforcement de la circulation dans la rue, de la possibilité effective d'élargir les trottoirs, de la pertinence et de la possibilité de mettre la rue en double-sens (sur une partie), de leur future vue sur le parc-relais, et du devenir du stationnement résidentiel dans la rue. Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge souhaite continuer à en discuter avec les habitants, et proposera des modules d'échanges et de travail en commun avec les riverains. La ville proposera un temps d'échange en septembre.

Les aménagements en faveur des bus, les itinéraires et stationnements pour les cyclistes et les cheminements pour les piétons ont suscité de passionnantes discussions. Le réaménagement complet de l'espace bus a remporté l'adhésion des participants à la réunion publique, ainsi que le déplacement du terminus la ligne 401 à proximité directe de la gare.

Les nouveaux espaces piétons, au premier rang desquels le parvis de la gare végétalisé, ont recueilli l'approbation des citoyens. La mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite était un aménagement essentiel. La facilitation du quotidien des cyclistes, avec la création de places de parking supplémentaires et la création d'aménagements cyclables sur la route de Sainte-Geneviève et rue Albert-Peuvrier ont été approuvés.

L'effort de végétalisation a été salué et sera sans doute suivi avec attention par les habitants lors de sa réalisation.

LE PROJET : LE SCHÉMA DES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS

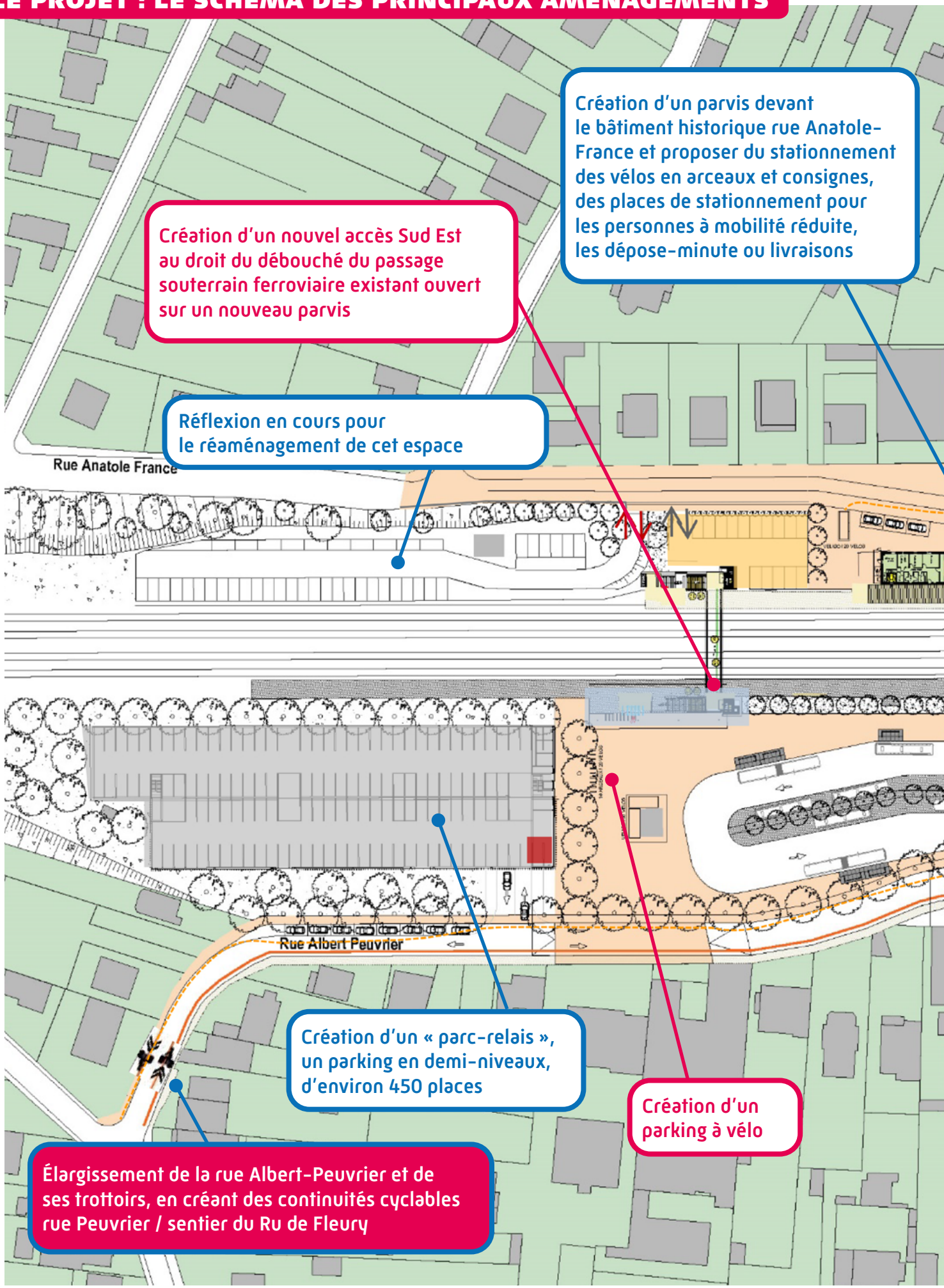

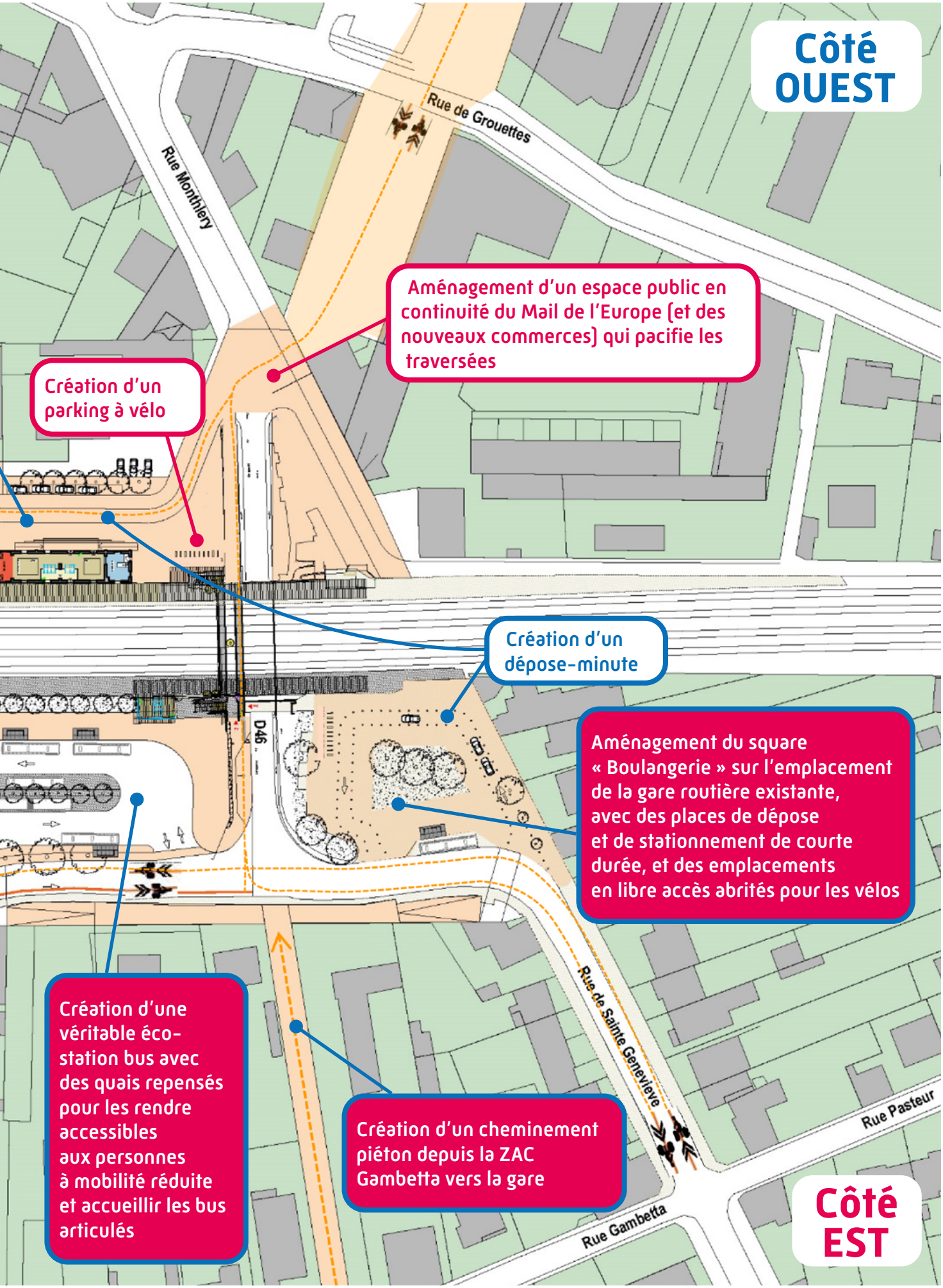
Côté OUEST
Rue de Grouettes
Rue Monthlery
Aménagement d'un espace public en continuité du Mail de l'Europe (et des nouveaux commerces) qui pacifie les traversées
Création d'un parking à vélo
Création d'un dépose-minute
D46
Aménagement du square « Boulangerie » sur l'emplacement de la gare routière existante, avec des places de dépose et de stationnement de courte durée, et des emplacements en libre accès abrités pour les vélos
Rue de Sainte Geneviève
Rue Pasteur
Création d'une véritable éco-station bus avec des quais repensés pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et accueillir les bus articulés
Création d'un cheminement piéton depuis la ZAC Gambetta vers la gare
Rue Gambetta
Côté EST

Une concertation marche-pied vers d'autres sujets d'importance

Suite à la concertation, de rares points restent en suspens. Les contributions des participants guideront la suite des études. Par exemple, suite à des remarques sur la circulation perfectible des bus du tunnel de la gare, Cœur d'Essonne Agglomération mènera des études complémentaires sur les sujets le nécessitant.
Le diagnostic est accessible sur demande auprès des services de la Mairie.

Les temps d'échanges ont aussi permis d'aborder des thèmes en dehors du cadre défini de concertation, mais essentiels pour les habitants. Par exemple, la plupart des voyageurs montants à la gare de Saint-Michel-sur-Orge se dirigeant vers Paris et 700 voyageurs supplémentaires étant attendus par jour ces prochaines années, les usagers ont souhaité une réflexion sur le RER C afin d'éviter la saturation, d'obtenir une plus grande régularité des trains et un meilleur confort. Île-de-France Mobilités a ainsi pu prendre en compte cela et a promis l'engagement d'un travail sur l'offre de RER moins orienté vers Paris, sur des fréquences plus importantes vers d'autres destinations intermédiaires et sur l'offre du RER C en général.
D'autres sujets liés à l'exploitation de la gare, comme la présence humaine jugée insuffisante, ou comme les nuisances sonores engendrées par l'activité de la gare pour les riverains, ont été abordés, notamment en raison de la politique d'abattage des arbres des talus par la SNCF, reprochée par certains contributeurs et par la Ville.

Également en dehors du périmètre de la concertation, mais évoqué par souci de transparence, le projet de mise en accessibilité de la gare par la SNCF reste très critiqué. La SNCF prévoit l'ouverture d'un accès et la fermeture de deux autres, ce qui nécessite selon la participation de beaucoup d'être expliqué plus précisément et soumis à une concertation spécifique. La Ville et l'Agglomération, par la voix de Madame le Maire et Vice-Présidente, Sophie Rigault, se sont très fortement opposées à ces modalités de mise en œuvre du projet de la SNCF, et ont exigé une réversibilité immédiate de ces mesures en cas de difficultés.

En complément de remarques, d'avis et de contributions, les 93 contributions numériques et les 3 contributions papier listent une soixantaine de questions directes, parfois très précises. Cœur d'Essonne Agglomération et la Ville de Saint-Michel-sur-Orge, en lien avec les partenaires du projet, se sont engagées à répondre à chacune de ces questions. Le travail de tri, de répartition entre les partenaires et de rassemblement des éléments précis de réponse est cours, chaque participant devrait obtenir réponse en septembre 2021

L'agglomération a lancé début 2021 des études de circulation, il s'agit de faire une analyse précise du trafic actuel et projeté autour des pôles gare pour l'ensemble des modes, de vérifier si l'aménagement proposé dans les études préalable peut fonctionner ou de proposer un aménagement adapté à la configuration du site et aux flux tous modes attendus. Des comptages, tenant compte de la situation sanitaire, seront réalisés pour mesurer le fonctionnement du trafic tous modes et faire de projection au regard du projet et des évolutions du territoire.
Une analyse précise des réseaux doit également être effectuée pour évaluer l'impact du projet sur les différents réseaux souterrains du projet et l'inclure dans le programme de travaux à réaliser.

La mission de maitrise d'œuvre pour faire les études pré-opérationnelles au projet devrait être lancée au printemps 2021. La première mission du maitre d'œuvre sera de proposer, en lien avec l'ensemble des partenaires et concessionnaires, un phasage des travaux et un planning réaliste de réalisation du projet. Puis les premières études précises du projet pourront être lancées, avec pour objectif de pouvoir déposer les demandes de subvention auprès d'Ile-de-France mobilités en début d'année 2022.

Cœur d'Essonne Agglomération • La Maréchaussée 1, place Saint-Exupéry 91704 Sainte-Geneviève-des-Bois cedex • Tél. : 01 69 72 18 00
Fax : 01 69 72 18 01 • communaute@coeuressonne.fr • www.coeuressonne.fr